VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier — Danziger & Tessier — Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés de Choix dans le Troisième District.

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES.

Les Trois Cottages Doubles Nos 3119 et 3121, 3123 et 3125, 3127 et 3129 rue Dauphine.

Le Cottage Simple No 3120 rue Bourgogne.

Les Cinq Cottages Doubles, Nos 3122 et 3124, 3126 et 3128, 3130 et 3132, 3134 et 3136, 3138 et 3140 rue Bourgogne.

Le Cottage Simple 822 rue Louisa.

Les Trois Cottages Doubles Nos 3120 et 3122, 3124 et 3126, 3130 et 3132 rue Nord Rempart.

Le Magasin et Résidence Nos 3139 et 3121 rue Nord Rempart.

Le Cottage Double 3401 et 3403 rue St-Claude.

Le Cottage Double Nos 1121 et 1123 rue Désiré.

Le Terrain Vacant rue Désiré, entre les rues St-Claude et Marais.

George A. Schulz vs Mme J. F. Hanish et al.

No 75,023—COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

PAR DANZIGER & TESSIER — A. Danziger, Encanteur — Bureau 124 rue Carondelet.

JEUDI, 2 Juillet 1908,

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 30 mai 1908 et signé le 30 mai 1908, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci après décrites, à savoir:—

1o Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 250 borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Louisa et Clouet, désigné par la lettre A sur un plan fait par Edgar Pilié, daté le 27 avr. 1904, annexé à un acte d'inventaire de la veuve Louise Schulz par F. J. Puig, daté le 21 avril 1904, mesurant trente trois pieds et trois lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, commençant à une distance de cent vingt huit pieds un pouce de l'angle de la rue Clouet, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3119-3121 rue Dauphine et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc. de chaque coté, loué $13 par mois chaque côté.

2o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet No 250 désigné par la lettre B sur le même plan et mesurant trente trois pieds trois lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3123-3125 rue Dauphine, et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc. de chaque coté loué $13 par mois, chaque coté.

3o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet No 250, désigné par la lettre C sur le plan et mesurant trente trois pieds un pouce deux lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 3127 3129 rue Dauphine, et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc. de chaque côté; loué $13 par mois chaque côté.

4o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet No 250, désigné par la lettre D sur le même plan, et mesurant dix neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur commençant à cent vingt huit pieds, un pouce de l'angle de la rue Clouet, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No municipal 3120 rue Bourgogne et comprenant un cottage simple contenant 5 chambres, etc. loué à $12 par mois.

5o Un certain lot de terre, situé dans le même Ilet No 250, désigné par la lettre E sur le même plan et mesurant trente pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3122-3124 rue Bourgogne et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc. de chaque coté, loué $12 par mois chaque côté.

6o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet No 250, désigné par la lettre F sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3126-3128 rue Bourgogne et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc. de chaque coté, loué $12 par mois chaque côté.

7o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet No 250, désigné par la lettre H sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3130-3132 rue Bourgogne et comprenant un cottage double contenant 5 chambres office de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

8o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet No 250, désigné par la lettre I sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Bourgogne par cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3134-3136 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres de chaque coté, loué $12 par mois chaque côté.

9o Une certaine portion de terre située dans le même Ilet No 250, commençant à une distance de deux cent dix neuf pieds six pouces et une ligne de face à la rue Bourgogne et Louisa et mesurant trente deux pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désignée par les Nos municipaux 3139-3140 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres office de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

10o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet No 250 désigné comme lot No 1 sur un plan de A. de Armas, daté le 3 avril 1876 déposé comme plan N sur l'étude de Th. e Guyot, et mesurant vingt huit pieds de face à la rue Louisa sur cent vingt pieds commençant à une distance de cent vingt six pieds onze pouces de l'angle de la rue Bourgogne, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No municipal 822 rue Louisa et comprenant un cottage simple contenant 5 chambres, vestibule etc. de chaque côté, loué $18 par mois.

11 Un certain lot de terre situé dans le même District dans l'Ilet No 283, borné par les rues N. Rempart, Bourgogne, Clouet et Louisa, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, daté le 12 novembre 1881, une copie duquel est annexée à un inventaire de la veuve Louisa Schulz par F. J. Puig notaire, le 21 avril 1904, et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3120-3122 rue N. Rempart et comprenant un cottage double, 5 chambres, etc. de chaque côté, loué $10 par mois de chaque coté.

12o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet, No 283 désigné par la lettre B sur un plan ci-dessus mentionné et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3124-3126 rue N. Rempart et comprenant un cottage double contenant 5 chambres office de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

13o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet No 283 désigné par la lettre C sur le plan ci-dessus mentionné et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désignés par les Nos municipaux 3128-3132 rue N. Rempart et comprenant un cottage double, 5 chambres de chaque coté, loué $10 par mois chaque côté.

14o Un certain lot de terre situé dans le même district, dans l'Ilet No 284, borné par les rues N. Rempart, Saint-Claude (ci-devant Amour) St. Claude (ci-devant Bons Enfants), Louisa et Clouet, mesurant trente quatre pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désignés par les Nos municipaux 3139-3140 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres office de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

15o Deux lots de terre situés dans le même district dans l'Ilet No 405, borné par les rues St Claude, Désiré, Marais et Elysée, désignés sur les No 1 et 2 de l'Ilet 11, sur un plan de A. Castaing, daté le 20 mai 1854, déposé en l'étude de A. Dreyfous et mesurant chacun trente pieds deux pouces et six lignes de face à la rue St Claude sur cent dix neuf pieds un pouce et quatre lignes de profondeur; le lot No 1 formant l'angle de la rue Désiré avec les améliorations qui s'y trouvent désignés par les Nos municipaux 3401 3403 rue St Claude.

16o Un certain terrain vacant situé dans le même Ilet No 405 contigu au précédent dans le fond et désigné par le No 1 sur un plan de Armas, daté le 15 avril 1898 annexé à un inventaire de Mme veuve Louis Schulz, par devant F. J. Puig notaire, daté le 21 avril 1901, mesurant vingt neuf pieds six pouces de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds sept pouces de profondeur.

17o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet No 405, contigu au précédent et désigné par le No 2 sur le même plan et mesurant vingt neuf pieds six pouces de face à la rue Désiré, par cent vingt pieds sept pouces de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 1121 1123 rue Désiré, comprenant un cottage double, 3 chambres, citerne etc. de chaque côté, loué $7.50 par mois par coté.

Conditions—Une moitié au plus comptant et la balance en un et deux ans en billets portant cent pour cent par an d'intérêt du jour de l'acte de vente jusqu'à paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque, l'acte de vente devant contenir la clause d'usage et les acquéreurs devront en cas qu'on avoient sont employé pour collecter lesdits billets, toutes les autres charges usuelles. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit et de son transfert à la police en porteur des billets et d'assumer et de payer en d'avance et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1908 et déposer entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication du pour cent du prix de la vente et ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date de l'acte de vente, toutes les ventes en bas par moi.

Les notes de ventes prendront F. J. Puig notaire, aux frais des acquéreurs.

Chas. F. Claiborne,
Rock & Walsh
David Rosenberg,
Fred S. Weis, J. D. Nix, avocats.
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 2

Ramsey & O'Neal.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple No 1927 rue Bourbon.

Dans l'affaire de la succession de Veuve Marie Bruno Moulodona.

No 86,069—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

PAR RAMSEY & O'NEAL—Cicero A. Ramsey, encanteur, bureau 340 rue Carondelet — JEUDI le 2 juillet 1908 — à la bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 28 mai 1908 par l'Hon. Fred D. King juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'Ilet borné par les rues Bourbon, Marais, Tours et Urquhart, étant une partie du lot No 4, et mesurant seize pieds, trois pouces de face à la rue Bourbon sur quatre vingt dix huit pieds de profondeur, situé à cent douze pieds un pouce de l'encoignure de la rue Urquhart.

Les améliorations consistent d'un cottage simple contenant trois chambres, hangar, etc., connu par le numéro municipal 1927 rue Bourbon.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente par devant Joseph Lantenschleger, notaire, et faire 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication.

Joseph Lantenschleger, avocat
21 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 2

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Giovanni Scimemba ou Scimemba et épouse.

Bâtisses productives en brique à trois étages No 525-531 rue Hospital, entre les rue Decatur et Chartres. A vendre, jeudi le 9 juillet 1908 à midi.

No 54,794. Cour Civile de District. Division D

PAR FREED & CLESI — N. J. Clesi, Encanteur — JEUDI le 9 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Affaires de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 19 mai 1908 et signé le 25 mai 1908, par l'Hon. W. R. Somerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, la propriété ci-après décrite vendue à l'enchère publique, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Hôpital, Chartres, Decatur et Quartier, et désigné par la lettre A sur un plan dressé par L. N. Depouilly, janvier 1846, avec le privilège d'une allée en commun de 6 pieds de largeur faisant face à la rue Hôpital. Ledit lot de terre mesurant en mesure américaine vingt quatre (24) pieds de face à la rue Hôpital sur cent cinquante neuf (159) pieds neuf pouces et cinq dixièmes (5/8) en la ligne gauche, laquelle ligne la divise du lot désigné comme lot No 2 et cent cinquante neuf pieds huit pouces et trois huitièmes (159-8 3/8) sur la ligne qui le divise de ladite allée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans en portions égales, chaque paiement annuel divisé en trois parties égales, représentées par trois billets devant porter sept pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses nécessaires, hypothèques, honoraires d'avocat et autres causes, et le pacte de non aliénation.

L'acte de vente devant être passé pardevant U. Marinoni Jr. notaire de cette paroisse aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur doit payer en dessus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1908. l'acquéreur devant faire 10 pour cent de dépôt comptant au moment de l'adjudication ches

FREED & CLESI, Encanteurs
et agents de Propriétés Foncières,
838 rue Gravier.

Guy M. Kerner, avocat.
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 5 9

Freed & Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

DEUX COTTAGES SIMPLES,

5521 5523 RUE COLISSE.

Entre les rues Josephine et Joseph.

Robert R. Downs vs les héritiers de Amy Ann Burke et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D—No 82,420.

Il sera vendu à l'encheère publique, JEUDI, le 16 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Freed & Clesi, N. J. Clesi Encanteur, en vertu d'un jugement rendu le 27 mai 1908 et signé le 2 juin 1908 par l'Hon. W. R. Somerville, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième district de cette ville, dans l'Ilet No 305, borné par les rues Colisée, Octavie Perrier et Joseph, ledit lot étant désigné comme lot No 4 de l'Ilet No 35 sur le plan de Rickerville, fait par Buisson et Thomas, voyeur, le 23 mars 1849, et mesurant trente pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de cent pieds sept pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de deux cottages simples, chacun sur une moitié de terrain; cette propriété sera premièrement offerte séparément sur une moitié du terrain, chacun qui ne pieds de face à la rue Colisée, et alors comme un seul terrain de trente pieds de face et l'offre la plus avantageuse sera acceptée.

Conditions—L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1908 au dessus du montant de l'adjudication et de payer pour l'acte de vente pardevant Edward A. Farrow, notaire, et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

FREED & CLESI, Encanteurs
et Agents de Propriétés Foncières,
838 rue Gravier.

H. W. Robinson, avocat pour le demandeur.
Edw A. Parsons et Louis Hecker, avocats pour le défendeur.
14 juin—14 21 28—juil 5 12 16

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de D. E. Carroll.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 41,696 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont et peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Stanley C. Thomas, Charles V. Carroll, Thomas W. Castleman et Mlle Emma McLean, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL Greffier.—Cicero & Quintero avocats.
27 juin—27—juil 1 8

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

19 a ci—1as

Danziger & Tessier — Danziger & Tessier — Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés de Choix dans le Troisième District.

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES.

Les Trois Cottages Doubles Nos 3119 et 3121, 3123 et 3125, 3127 et 3129 rue Dauphine.

Le Cottage Simple No 3120 rue Bourgogne.

Les Cinq Cottages Doubles, Nos 3122 et 3124, 3126 et 3128, 3130 et 3132, 3134 et 3136, 3138 et 3140 rue Bourgogne.

Le Cottage Simple 822 rue Louisa.

Les Trois Cottages Doubles Nos 3120 et 3122, 3124 et 3126, 3130 et 3132 rue Nord Rempart.

Le Magasin et Résidence Nos 3139 et 3121 rue Nord Rempart.

Le Cottage Double 3401 et 3403 rue St-Claude.

Le Cottage Double Nos 1121 et 1123 rue Désiré.

Le Terrain Vacant rue Désiré, entre les rues St-Claude et Marais.

George A. Schulz vs Mme J. F. Hanish et al.

No 75,023—COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

PAR DANZIGER & TESSIER — A. Tessier, Encanteur — Bureau 124 rue Carondelet.

JEUDI, 2 Juillet 1908,

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 30 mai 1908 et signé le 30 mai 1908, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci après décrites, à savoir:—

1o Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet No 250 borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Louisa et Clouet, désigné par la lettre A sur un plan fait par Edgar Pilié, daté le 27 avr. 1904, annexé à un acte d'inventaire de la veuve Louise Schulz par F. J. Puig, daté le 21 avril 1904, mesurant trente trois pieds et trois lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, commençant à une distance de cent vingt huit pieds un pouce de l'angle de la rue Clouet, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3119-3121 rue Dauphine et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc. de chaque coté, loué $13 par mois, chaque coté.

2o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet No 250 désigné par la lettre B sur le même plan et mesurant trente trois pieds trois lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3123-3125 rue Dauphine, et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc. de chaque coté loué $13 par mois, chaque côté.

3o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet No 250, désigné par la lettre C sur le plan et mesurant trente trois pieds un pouce deux lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 3127 3129 rue Dauphine, et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc. de chaque côté; loué $13 par mois chaque côté.

4o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet No 250, désigné par la lettre E sur le même plan, et mesurant dix neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur commençant à cent vingt huit pieds, un pouce de l'encoignure Clouet, avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par le No municipal 3120 rue Bourgogne et comprenant un cottage simple contenant 5 chambres, etc. loué à $12 par mois.

5o Un certain lot de terre, situé dans le même Ilet No 250, désigné par la lettre E sur le même plan et mesurant trente pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3122-3124 rue Bourgogne et comprenant un cottage double contenant 5 chambres office de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

6o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet No 250, désigné par la lettre F sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3126-3128 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres office de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

7o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet No 250, désigné par la lettre H sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Bourgogne par cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3130-3132 rue Bourgogne et comprenant un cottage double contenant 5 chambres office de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

8o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet No 250, désigné par la lettre I sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Bourgogne par cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3134-3136 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

9o Une certaine portion de terre située dans le même Ilet No 250, commençant à une distance de deux cent dix neuf pieds six pouces et une ligne de face à la rue Bourgogne et Louisa et mesurant trente deux pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désignés par les Nos municipaux 3139-3140 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres office de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

10o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet No 250 désigné comme lot No 1 sur un plan de A. de Armas, daté le 3 avril 1876 déposé comme plan N sur l'étude de Th. e Guyot, et mesurant vingt huit pieds de face à la rue Louisa sur cent vingt pieds commençant à une distance de cent vingt six pieds onze pouces de l'encoignure de la rue Bourgogne, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No municipal 822 rue Louisa et comprenant un cottage simple contenant 5 chambres, vestibule etc. de chaque coté, loué $18 par mois.

11 Un certain lot de terre situé dans le même District dans l'Ilet No 283, borné par les rues N. Rempart, Bourgogne, Clouet et Louisa, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, daté le 12 novembre 1881, une copie duquel est annexée à un inventaire de la veuve Louisa Schulz par F. J. Puig notaire, le 21 avril 1904, et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3120-3122 rue N. Rempart et comprenant un cottage double, 5 chambres, etc. de chaque côté, loué $10 par mois de chaque côté.

12o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet, No 283 désigné par la lettre B sur un plan ci-dessus mentionné et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3124-3126 rue N. Rempart et comprenant un cottage double, 5 chambres, etc. de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

13o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet No 283 désigné par la lettre C sur le plan ci-dessus mentionné et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désignés par les Nos municipaux 3128-3132 rue N. Rempart et comprenant un cottage double, 5 chambres de chaque côté, loué $10 par mois chaque côté.

14o Un certain lot de terre situé dans le même District, dans l'Ilet No 284, borné par les rues N. Rempart, Saint-Claude (ci-devant Amour) St. Claude (ci-devant Bons Enfants), Louisa et Clouet, mesurant trente quatre pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désignés par les Nos municipaux 3139-3140 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres office de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

15o Deux lots de terre situés dans le même District dans l'Ilet No 405, borné par les rues St Claude, Désiré, Marais et Elysée, désignés sur les No 1 et 2 de l'Ilet 11, sur un plan de A. Castaing, daté le 20 mai 1854, déposé en l'étude de A. Dreyfous et mesurant chacun trente pieds deux pouces et six lignes de face à la rue St Claude sur cent dix neuf pieds un pouce et quatre lignes de profondeur; le lot No 1 formant l'encoignure de la rue Désiré avec les améliorations qui s'y trouvent désignés par les Nos municipaux 3401 3403 rue St Claude.

16o Un certain terrain vacant situé dans le même Ilet No 405 contigu au précédent dans le fond et désigné par le No 1 sur un plan de Armas, daté le 15 avril 1898 annexé à un inventaire de Mme veuve Louis Schulz, par devant F. J. Puig notaire, daté le 21 avril 1901, mesurant vingt neuf pieds six pouces de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds sept pouces de profondeur.

17o Un certain lot de terre situé dans le même Ilet No 405, contigu au précédent et désigné par le No 2 sur le même plan et mesurant vingt neuf pieds six pouces de face à la rue Désiré, par cent vingt pieds sept pouces de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 1121 1123 rue Désiré, comprenant un cottage double, 3 chambres, citerne etc. de chaque côté, loué $7.50 par mois par coté.

Conditions—Une moitié au plus comptant et la balance en un et deux ans en billets portant cent pour cent par an d'intérêt du jour de l'acte de vente jusqu'à paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque, l'acte de vente devant contenir la clause d'usage et les acquéreurs devront en cas qu'on avoient sont employé pour collecter lesdits billets, toutes les autres charges usuelles. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit et de son transfert à la police en porteur des billets et d'assumer et de payer en d'avance et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1908 et déposer entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication du pour cent du prix de la vente et ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date de l'acte de vente, toutes les ventes en bas par moi.

Les notes de ventes prendront F. J. Puig notaire, aux frais des acquéreurs.

Chas. F. Claiborne,
Rock & Walsh
David Rosenberg,
Fred S. Weis, J. D. Nix, avocats.
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 2

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE

SPLENDIDE OFFRE POUR PLACEMENT.

Cottage Double en Bois,

1608-1610 RUE SARATOGA,

Entre les rues Terpsichore et Euterpe.

—AUSSI—

DEUX TERRAINS VACANTS,

Sur les Champs-Elysées,

Entre les rues Gérard et Léonidas, ou Lombard.

Succession de Mme Sophie Mengers

No 85,230 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D".

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 739 rue Union — JEUDI le 10 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable W. R. Somerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 8 juin 1908, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1o Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Saratoga, Rempart, Terpsichore et Euterpe, lequel dit lot est désigné par le numéro 11 sur un plan fait par J. Pilié, daté le 20 juillet 1840 et déposé en l'étude de A. Maureau, ancien notaire, et mesurant trente deux pieds de face à la rue Sara age sur une profondeur de quatre vingt seize pieds onze pouces et six lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois connu par les Nos 1608-1610 rue Saratoga entre les rues Terpsichore et Euterpe, contenant de chaque côté trois chambres, cuisine et chambre dans la mansarde; allée sur le coté.

2o Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Champs Elysées, Gérard, Léonidas ou Lombard et Marigny lesquels lots sont désignés par les numéros trois et quatre, sur un plan dressé par H. D'Hémécourt, le 23 novembre 1850, et déposé pour référence en l'étude de A. Baudouin, ancien notaire. Lesdits lots sont contigus et mesurent chacun vingt six pieds huit pouces de face à la rue Champs Elysées sur cent quarante deux pieds dix pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Étant la même propriété qui a été acquise par le défunt Gabard Mengers par achat de la succession de L. L. Valeton, d'après un acte passé pardevant P. E. Letellier, ancien notaire, le 1er septembre 1853.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a, en un crédit d'un an, ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement et garantie par hypothèque et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénande et toutes les causes usuelles de sécurité; le tout sient d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférer au porteur des billets et de payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dû et exigible pour l'année 1908 et déposer 10 pour cent chez l'encanteur au moment de l'adjudication. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente. Les notes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant William V. Seeber, notaire.

Théo G. Salmadier, avocat pour le demandeur.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 16

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Madame A. L. Howard.

No 84,439—Cour Civile de District, Div. C.

Résidence Double à deux étages, 1431-33 rue Prytanée entre Moliponème, ilet avenue St Charles et la rue Traite.

Cottage simple à deux étages, 1427 rue Prytanée, contigue à la propriété ci-dessus.

A l'encan, MARDI, le 28 juillet, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à midi.

La résidence double à deux étages contenant de chaque côté 11 chambres, vestibules, office et chambre à bain. Lot 40' 11" de face à la rue Prytanée sur environ 85 pieds de face et profondeur sur la rue Moliponème.

La résidence simple à deux étages comprenant 8 chambres, vestibules, chambre à bain et office. Lot 24' 8" de face à la rue Prytanée sur environ 85 pieds de profondeur. Les mesures des deux lots sont plus particulièrement décrites sur des plans exhibés à la Bourse et la pétition enregistrée en Cour.

La propriété sera vendue sujette au bail à $25 par mois sur chaque résidence expirant le 30 septembre 1908.

Dans l'affaire de la succession de Mme A. L. Howard, No 84,439, Cour Civile de District, Div. C. En vertu de et conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. John St Paul, juge de la Div. C, Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, signé le 27 mai 1908, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 23 juillet 1908, à midi, la propriété ci-dessus décrite.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, soit en un, à 1 et 2 ans de crédit (au gré des acquéreurs) des billets de l'acquéreur, payables en 1 et 2 ans après le passage de l'acte de vente, avec intérêt au taux de 7 0/0 par an de leur date, le paiement des dits billets devant être garanti par toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer et promettre de payer les taxes pour l'année 1908. Les notes de vente sur frais de l'acquéreur, pardevant Andrew H. Wilson, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente chez L. B. RENNYSON, Encanteur.

J. Zach Spearing, avocat.
24 juin—24 28—juil 5 12 19 26 27 28

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Excellente propriété pour l'Placement

Résidence en briques à deux étages No 729 rue Race.

Entre les rues St Thomas et Chippewa.

Land Developement Company of Louisiana Limited vs Jeremiah Sullivan et als.

No 84,862—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern encanteur — JEUDI, le 30 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de la cour, rendu le 4 juin 1908 et signé le 10 juin 1908, par l'Hon. F. ed D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

Une certaine portion de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, désigné comme ilet 96, borné par les rues Race, Robin, St Thomas et Chippewa, mesurant 29 pieds, 6 pouces de face à la rue Race sur une profondeur de 115 pieds.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages, contenant environ 6 chambres, cour, hangar, etc.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant faire 10 0/0 comptant de dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Théodore Colomb, notaire, aux frais de l'acquéreur.

28 juin—28—juil 5 12 19 26 30

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—D'UN—

Ilet de Terre de Valeur dans le Troisième District,

JEUDI, LE 9 JUILLET 1908,

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Marianne Sampere et als vs Giovani Sampere et als.

No 81 757—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans rendu le 27 mars 1907 et signé le 4 mai 1907 dans l'affa